

Image not found or type unknown



## Liquidation de bien suite à divorce

Par **martine83300**, le **28/03/2015** à **16:39**

Suite à une ordonnance de non conciliation établie en aout 2014, mon ex époux occupe toujours la maison qui est en indivision ; quel est le délai pour l obliger à me verser ma part ou vendre, car il occupe la maison.

Quel est le délai entre l ONC et le divorce?

Merci pour votre réponse.